

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 20 JUIN 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt juin deux mille treize à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de soixante-treize, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 14 juin 2013, dix-huit ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

Le Comité,

- ♦ **a entendu** l'hommage du Président à Alain-Victor MARCHAND, Maire-adjoint de Verrières-le-Buisson et délégué titulaire du SEDIF, décédé le 7 juin dernier, à Michel JACOTTIN, représentant la Confédération de la consommation, logement et cadre de vie (CCLCV) au sein de la commission consultative du service public local de l'eau potable, et à Lucien FINEL, ancien résistant, Maire du IV^{ème} arrondissement de Paris, ancien Président de la SAGEP (devenue Eau de Paris), décédés, et **a observé** une minute de silence,
- ♦ **a désigné** Monsieur Jean-Pierre BOUSQUET, délégué suppléant d'Enghien-les-Bains, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du 13 décembre 2012,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 18 janvier, 8 février, 1^{er} mars, 5 avril, 17 mai et 7 juin 2013,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 15 mai 2008,
- ♦ **a pris connaissance** du bilan du contrôle de la DSP pour l'exercice 2012, notamment de l'organisation retenue et les moyens mis en œuvre par le SEDIF pour exercer ce contrôle ; **a entendu** les principaux résultats du contrôle réalisé sur l'exercice 2012, dont il ressort que les dispositions contractuelles ont été globalement bien appliquées par le délégataire, et que la performance correspond aux engagements pris tels que le reporting de l'activité, le respect du calendrier ainsi que le formalisme pour la présentation des comptes ; **a été informé** des chiffres clefs de l'activité du délégataire en 2012 et **noté** qu'à l'issue de ce contrôle, 15 sujets font l'objet d'une attention particulière,
- ♦ à l'unanimité moins une abstention, **a pris acte** du rapport annuel produit pour l'exercice 2012 par Veolia Eau Ile-de-France, en sa qualité de délégataire du service public de l'eau potable, en application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, et **a entendu** l'analyse qui en a été effectuée par le SEDIF,
- ♦ **a approuvé**, sous la présidence de M. Christian CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice, les comptes administratif et de gestion du comptable de l'exercice 2012, qui enregistrent 336,2 M€ de mouvements budgétaires en recettes et 315,4 M€ en dépenses, permettant de constater un excédent comptable de clôture de 20,8 M€ ; le montant des dépenses d'équipement de l'exercice 2012 s'élève à 77,1 M€,

- ♦ l'excédent d'exploitation constaté au compte administratif de l'exercice 2012 s'élevant à 11 514 581,23 €, **a affecté** conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, 7 914 581,23 € au compte « autres réserves », qui sera intégralement utilisé pour les besoins de financement des dépenses d'investissement 2013, et 3 600 000 € au compte « report à nouveau », qui sera repris en recettes d'exploitation du budget 2013,
- ♦ **a approuvé** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice 2012, permettant d'ajuster les propriétés foncières aux stricts besoins du service public de l'eau potable, et s'élevant à 444 000 € en dépenses issues d'acquisitions réalisées et signées en 2012, aucune cession à titre onéreux n'ayant été opérée au cours de ce même exercice,
- ♦ **a pris connaissance** du bilan des marchés passés en 2012 par le SEDIF, au nombre de 64, pour un montant total de 105,5 M€ H.T., représentant une augmentation de 93,3 % par rapport à 2011, en raison de la conclusion des marchés pour la 8^{ème} phase de remplacement des branchements en plomb et la construction du réservoir R7 de Villejuif (soit 79,4 % du montant total des marchés de travaux conclus en 2012) ; **a été informé** de la liste des marchés conclus l'année précédente et du nom des attributaires, conformément à l'article 133 du Code des marchés publics,
- ♦ **a pris acte** des rapports d'activité et de développement durable établis par le SEDIF pour l'exercice 2012, en application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- ♦ **a adopté** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SEDIF pour l'exercice 2012, en application de l'article L. 2224-5 du CGCT,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement pour l'exercice 2013, dont il ressort que le taux de réalisation du budget serait susceptible d'atteindre les 88 % à la fin d'exercice,
- ♦ **a approuvé** le programme complémentaire d'investissement pour l'exercice 2013 pour la partie relative aux travaux relevant du SEDIF d'un montant de 1,20 M€ H.T., le programme d'études, de recherches et de partenariats nécessitant un complément de 0,7 M€ H.T.,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme des travaux délégués et de son actualisation pour l'exercice 2013,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme Solidarité Eau au 1^{er} mai 2013, comprenant 1 opération en cours d'exécution sur 19 au titre du programme 2011, et 12 sur 18 au titre du programme 2012 ; sur les 12 projets en cours du programme primitif 2013, 5 ont démarré ; le taux d'exécution du programme a été de 99 % pour 2011, et de 84 % pour 2012,
- ♦ **a approuvé** le programme complémentaire des opérations de solidarité internationale pour l'exercice 2013 proposées par la commission compétente du 28 mai 2013, représentant un montant total de 483 500 € de subventions, attribués à 6 associations pour la réalisation de projets d'aide au développement dans le domaine de l'eau potable ; **a autorisé** la signature par le Président des conventions à passer avec les associations ou organismes bénéficiaires, précisant les modalités de versement des subventions, et de toute pièce s'y rapportant,
- ♦ **a approuvé** un protocole relatif à la mise en place et l'animation du Club des Grands Services d'Eau conformément à l'article L. 1115-1 du CGCT, dont les objectifs sont de favoriser les échanges techniques entre grands services d'eau comparables dans d'autres pays, sur la base du partenariat pour capitaliser l'expérience et mener des actions communes autour des nouveaux défis de l'eau tels que la préservation de la ressource, la sécurité sanitaire de l'eau distribuée, la modernisation de la relation clientèle, la prise en compte des plus pauvres, la transparence et la gouvernance... ; **a donné** délégation au Bureau pour les approuver au cas par cas et **autorisé** la signature par le Président des documents afférents,
- ♦ **a approuvé** le versement d'une subvention de 23 000 € T.T.C. au Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2013 du « Festival de l'Oh ! », à laquelle le SEDIF participe, et la convention correspondante, et **autorisé** sa signature par le Président et celle de tout acte s'y rapportant,

- ◆ **a décidé** le versement d'une subvention de 10 000 € T.T.C. à l'ASTEE dans le cadre de la participation du SEDIF au Colloque Efficient 2013, et **approuvé** la passation et la signature par le Président de la convention correspondante et de tout acte s'y rapportant,
- ◆ dans le cadre de l'adhésion des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la vallée de Chauvry et de la vallée du Sausseron et de leur dissolution concomitante, approuvé par le Comité du 15 décembre 2011, **a approuvé** la résiliation de la convention de vente d'eau en gros conclue le 19 avril 1996 entre la Commune de Bouffémont et le SIAEP de la Vallée de Chauvry compte tenu des changements d'autorités organisatrices et d'origine de l'eau de fourniture et **donné** délégation au Bureau pour mettre au point et approuver la future convention de vente d'eau en gros à passer entre le SEDIF, son délégataire et le SIAEP de Montsoulst ; **a autorisé** le Président à signer les actes afférents,
- ◆ en raison de mouvements intercommunaux impactant le périmètre du SEDIF, **a approuvé** les demandes d'adhésion de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour le territoire de Saint-Ouen et de la communauté d'agglomération Le Parisis pour Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny au SEDIF ; **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs des adhérents du SEDIF pour que leurs assemblées se prononcent sur ces adhésions, et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation de les enregistrer ; **a approuvé** les conventions de gestion provisoire du service public de l'eau sur le territoire de ces cinq communes, dans l'attente de l'adhésion effective des EPCI concernés au SEDIF,
- ◆ **a approuvé** le budget supplémentaire de l'exercice 2013, arrêté en mouvements budgétaires à 24,4 M€ en recettes et en dépenses, dont 24,2 M€ en mouvements réels et 0,2 M€ en mouvements d'ordre, et adopté par chapitre,
- ◆ **a adopté** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, qui détermine les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement, **a entendu** qu'un seul agent du SEDIF est éligible à ce dispositif, et **autorisé**, le Président à confier au Centre de gestion de la Petite Couronne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme, et à signer la convention en découlant,
- ◆ **a été informé** des modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au SEDIF et **décidé** son instauration, tant dans la filière technique qu'administrative, dans la limite de trois contrats dont un serait conclu dès cette année,
- ◆ **a décidé** la création d'un poste de rédacteur en lieu et place de l'appui 2 jours par semaine d'un agent de catégorie C affecté à la gestion administrative du programme solidarité-eau à l'international dont l'enveloppe a été significativement élargie, d'un poste d'attaché chargé en priorité du suivi juridique et documentaire du contrat de DSP et de ses évolutions, et d'un poste d'ingénieur chargé de la conduite d'opérations pour assurer le renforcement nécessaire dès 2013 du secteur distribution, dans le cadre de l'augmentation programmée du renouvellement de conduites ; **a approuvé** la transformation, d'1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en un poste d'attaché, de 3 postes d'ingénieur en 3 postes d'ingénieur principal, et de 2 postes de rédacteur en 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, pour permettre d'adapter le tableau des effectifs en fonction de l'évolution de carrière de certains agents, nommés dans un nouveau grade suite à leur réussite à un concours, à une promotion interne ou à un avancement ; **a autorisé** le Président à signer les actes d'engagement correspondants aux nouveaux postes et tout autre document en découlant ; à la suite de ces modifications, le nouvel effectif de chaque grade des cadres d'emplois concernés s'établit comme suit :

Grade ou emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif	Pourvus ou en cours de recrutement
<i>Emplois de cabinet</i>			
Collaborateur de Cabinet du Président	1	1	1
Chargé de mission auprès du Président (1/3 temps maximum)	2	2	1
<i>Emplois fonctionnels</i>			
Directeur général des services	1	1	1
Directeur général adjoint	2	2	2
Directeur général des services techniques	1	1	1
<i>Filière administrative</i>			
Administrateur hors classe	2	2	0
Administrateur	2	2	1
Directeur territorial	1	1	1
Attaché principal	1	1	0
Attaché	16	18	16
Rédacteur principal de 1ère classe	4	4	4
Rédacteur principal de 2ème classe	5	4	4
Rédacteur	5	4	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	4	3
Adjoint administratif de 1ère classe	6	6	6
Adjoint administratif de 2ème classe	10	12	12
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	7	7	6
Ingénieur en chef de classe normale	1	1	1
Ingénieur principal	12	15	15
Ingénieur	20	18	18
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	4	4	4
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	1
Bilan	111	114	104

♦ **a approuvé** les modalités de mise en œuvre d'un dispositif d'astreinte, établissant une astreinte articulée entre la direction générale et les équipes techniques, permettant d'assurer une gestion encore plus efficace en terme d'information des élus du SEDIF des situations d'urgence les weekends, jours fériés, et en dehors des heures de service, qui sera indemnisée, par référence aux modalités et taux applicables aux services de l'Etat,

♦ **a autorisé** la tenue du Comité du jeudi 24 octobre prochain à proximité du site de construction du nouveau réservoir R7 de 50 000 m³ à Villejuif, afin que la pose de la première pierre de cet important chantier de 40 M€ H.T. soit organisée à l'issue de la séance.

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire